



EXAMEN DU RÉGIME INTERNATIONAL D'INDEMNISATION

LISTE DES DOCUMENTS PRECEDENTS

Note de l'Administrateur

Résumé:	On trouvera dans le présent document une liste des documents émis à ce jour concernant la mission du Groupe de travail dans le cadre de ses huit premières réunions.
Mesures à prendre:	Noter les renseignements communiqués.

1 Introduction

L'Administrateur a établi une liste des documents proposés au Groupe de Travail dans le cadre de ses huit premières réunions. Cette liste est présentée ci-dessous.

Documents présentés à la première réunion du Groupe de travail (juillet 2000)

92FUND/WGR.3/2	Allemagne, Irlande et INTERTANKO (Diverses questions, dont la hiérarchie des demandes, l'application uniforme des Conventions, l'amélioration de la situation des paiements, la couverture des engins <i>offshore</i> par la Convention sur la responsabilité civile et la Convention portant création du Fonds)
92FUND/WGR.3/2/1	France (Diverses questions, dont l'augmentation des plafonds d'indemnisation, les paiements d'urgence, le dommage à l'environnement)
92FUND/WGR.3/2/2	Espagne (Diverses questions, dont le relèvement des limites d'indemnisation (propriétaires de navires et assureurs) et une responsabilité accrue des affréteurs en ce qui concerne la sélection de navires-citernes pour le transport du pétrole brut)
92FUND/WGR.3/2/3	Royaume-Uni (Diverses questions, dont le règlement des demandes d'indemnisation et leur traitement, les responsabilités des États Membres et les coûts fixes)

Documents connexes

92/FUND/WGR/3/3 92FUND/A.5/4	Rapport de la première réunion du troisième Groupe de travail intersessions
92FUND/A.5/28	Compte rendu des décisions prises par l'Assemblée à sa cinquième session (section 7)

Documents présentés à la deuxième réunion du Groupe de travail (mars 2001)

92FUND/WGR.3/5	Oil Companies International Marine Forum (OCIMF) (Diverses questions, dont les plafonds d'indemnisation et la canalisation de la responsabilité)
92FUND/WGR.3.5/1	Australie, Canada, Danemark, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède (Diverses questions, dont les dommages à l'environnement et les plafonds d'indemnisation)
92FUND/WGR.3/5/2	ITOPF (Recevabilité des demandes d'indemnisation pour dommages à l'environnement en application de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et de la Convention portant création du Fonds de 1992)
92FUND/WGR.3/5/3	Italie (Diverses questions, dont les délais de prescription et l'adoption d'une garantie en faveur du Fonds pour couvrir le risque de surpaiement)
92FUND/WGR.3/5/4	République de Corée (Fonds-tampon)
92FUND/WGR.3/5/5	France (Responsabilité des propriétaires de navires et des réceptionnaires de cargaison)
92FUND/WGR.3/5/6	France (Indemnisation des dommages écologiques par le système international d'indemnisation)
92FUND/WGR.3/5/7	France (Révision du régime d'indemnisation, augmentation du plafond du système international issu des Conventions de 1992)
92FUND/WGR.3/5/8	Irlande (Observations préliminaires se rapportant au document 92FUND/WGR.3/5/1)
92FUND/WGR.3/5/9	Italie (Adoption d'un troisième niveau d'indemnisation faisant intervenir la responsabilité du propriétaire de la cargaison)

Document connexe

92FUND/WGR.3/6	Rapport sur les travaux de la deuxième réunion du troisième Groupe de travail intersessions
----------------	---

Documents présentés à la troisième réunion du Groupe de travail (juin 2001):

92FUND/WGR.3/8	Administrateur (Application uniforme des Conventions)
92FUND/WGR.3/8/1	Administrateur (Questions faisant intervenir le droit des traités)
92FUND/WGR.3/8/2	OCIMF (Troisième niveau facultatif)

92FUND/WGR.3/25/10

- 3 -

92FUND/WGR.3/8/3	International Group of P&I Clubs (Partage de la charge financière)
92FUND/WGR.3/8/4	Australie et autres (Protocole relatif à un troisième niveau facultatif)
92FUND/WGR.3/8/5	Australie, Canada, France et Royaume-Uni (Responsabilité du propriétaire du navire)
92FUND/WGR.3/8/6	Pays-Bas (Amélioration du système de contribution)
92FUND/WGR.3/8/7	États-Unis (Évaluation des dommages causés aux ressources naturelles et planification de la restauration de l'environnement)
92FUND/WGR.3/8/8	France (Dommages écologiques)
92FUND/WGR.3/8/9	International Group of P&I Clubs (Relèvement de la limite de responsabilité des petits navires)
92FUND/WGR.3/8/10	Espagne et Royaume-Uni (Majoration des coûts fixes)
92FUND/WGR.3/8/11	Chambre internationale de la marine marchande (Appui au document présenté par l'Australie et autres)
92FUND/WGR.3/8/12	Royaume-Uni (La Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures)
92FUND/WGR.3/8/13	France (Manuel des demandes d'indemnisation)
92FUND/WGR.3/8/14	Suède (Études environnementales)
92FUND/WGR.3/8/15	Italie et République de Corée (Paiements contre garantie)
92FUND/WGR.3/8/16	INTERTANKO (Troisième niveau d'indemnisation et relèvement volontaire de la limite de responsabilité des propriétaires de navires)

Documents concernant le Groupe de travail présentés à la 6ème session de l'Assemblée du Fonds de 1992 (octobre 2001)

92FUND/A.6/4	Rapport sur les travaux des deuxième et troisième réunions du troisième Groupe de travail intersessions
92FUND/A.6/4/1	Projet de protocole – Note de l'Administrateur
92FUND/A.6/4/1/Add.1	Projet de protocole – Additif à la note de l'Administrateur
92FUND/A.6/4/2	OCIMF (Commentaires sur le texte du projet de protocole)
92FUND/A.6/4/3	International Group of P&I Clubs (Informations sur la proposition formulée à la réunion du Groupe de travail intersessions qui s'est tenue en juin 2001 en vue d'un relèvement volontaire de la limite de responsabilité des propriétaires de petits navires)
92FUND/A.6/4/4	Royaume-Uni (Mise en œuvre de la Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (Convention de 1990) et du Protocole de 2000 sur la préparation, la lutte et la coopération contre les événements de pollution par les substances nocives et potentiellement dangereuses (Protocole OPRC- SNPD))
92FUND/A.6/4/5	Australie, Canada, Royaume-Uni et Suède (Remise en état de l'environnement)

92FUND/A.6/4/6 Japon
(Commentaires sur le texte du projet de protocole)

Document connexe

92FUND/A.6/28 Compte rendu des décisions prises par l'Assemblée du Fonds de 1992 à sa sixième session (section 6)

Documents présentés à la quatrième réunion du Groupe de travail (mars 2002):

92FUND/WGR.3/11 Nouveau mandat du Groupe de travail
92FUND/WGR.3/11/1 International Group of P&I Clubs
(Questions d'intérêt général liées à la révision des Conventions et au relèvement volontaire des limites de responsabilité pour les petits navires)

92FUND/WGR.3/11/2 OCIMF
(Proposition consistant à ce que les propriétaires de navires participent avec les réceptionnaires d'hydrocarbures au Fonds complémentaire)

92FUND/WGR.3/11/3 Australie, Canada, France, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède
(Mesures de remise en état de l'environnement et études de suivi écologique)

92FUND/WGR.3/11/4 Japon et République de Corée
(Dommages causés à l'environnement)

92FUND/WGR.3/11/4/Add.1 Japon et République de Corée
(Dommages causés à l'environnement)

92FUND/WGR.3/11/5 Chambre internationale de la marine marchande et INTERTANKO
(Financement du Fonds complémentaire et dommages causés à l'environnement)

Documents connexes

92FUND/A.7/4 Rapport de la 4ème réunion du troisième Groupe de travail
92FUND/WGR.3/12 intersessions

92FUND/A.7/29 Compte rendu des décisions prises par l'Assemblée du Fonds de 1992 à sa 7ème session (section 6)

Documents présentés à la cinquième réunion du Groupe de travail (février 2003):

92FUND/WGR.3/14/1 Fédération européenne des associations de stockistes indépendants (FETSA)
(Examen du régime international d'indemnisation- Mise au point du système de contributions)

92FUND/WGR.3/14/2 OCIMF
(Proposition de révision de la Convention sur la responsabilité civile et de la Convention portant création du Fonds)

92FUND/WGR.3/14/3 Administrateur
(Application uniforme des Conventions)

92FUND/WGR.3/14/4 France
(De la responsabilité du propriétaire du navire, de ses conséquences et de la définition de l'obligation financière du propriétaire)

92FUND/WGR.3/14/5	France, Espagne et Commission européenne (Responsabilité des parties en jeu dans le transport des hydrocarbures par mer)
92FUND/WGR.3/14/6	Algérie (Application de la Convention de 1992 portant création du Fonds à la zone économique exclusive ou à une zone désignée en vertu de l'article 3a)ii) de la Convention de 1992)
92FUND/WGR.3/14/7	International Group of P&I Clubs (Modification des Conventions)
92FUND/WGR.3/14/8	Canada (Non-soumission des rapports sur les hydrocarbures)
92FUND/WGR.3/14/9	Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne et Royaume-Uni (Proposition de versement d'un supplément sur les demandes d'indemnisation pour les coûts fixes afférents au matériel utilisé pour maîtriser et prévenir la pollution par les hydrocarbures)
92FUND/WGR.3/14/10	INTERTANKO (Mise en place d'un fonds complémentaire de troisième niveau)
92FUND/WGR.3/14/11	Royaume-Uni (Proposition de révision de la définition du terme 'navire' figurant à l'article premier des Conventions de 1992)
92FUND/WGR.3/14/12	Royaume-Uni (Nouveaux mécanismes de règlement des différends)
92FUND/WGR.3/14/13	Royaume-Uni (Responsabilité du propriétaire du navire)
92FUND/WGR.3/14/14	Japon (Application uniforme des Conventions et questions connexes)
92FUND/WGR.3/WP.3	Examen du régime international d'indemnisation (Projet de résolution pour adoption par l'Assemblée du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures)
92FUND/WGR.3/WP.3/Rev.1	Examen du régime international d'indemnisation (Projet de résolution pour adoption par l'Assemblée du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures)

Documents connexes

92FUND/A.ES.7/6 92/FUND/WGR.3/15	Rapport de la cinquième réunion du troisième Groupe de travail intersessions
-------------------------------------	--

Document préparé pour la sixième réunion du Groupe de travail (octobre 2003) - réunion annulée:

92FUND/WGR.3/16/1	Administrateur (Étude du coût des déversements passés par rapport aux montants de limitation actuels et futurs en vertu des Conventions de 1992)
-------------------	---

Documents présentés à la septième réunion du Groupe de travail (février 2004):

92FUND/WGR.3/19	Administrateur (Étude du coût des déversements passés par rapport aux montants de limitation actuels et futurs en vertu des Conventions de 1992)
-----------------	---

- 92FUND/WGR.3/19/1 Australie, Canada, Fédération de Russie, Finlande, France, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Royaume-Uni
(Équilibre entre les intérêts des propriétaires de navires et ceux des chargeurs concernant la question de la responsabilité financière)
- 92FUND/WGR.3/19/2 Australie, Canada, Fédération de Russie, France, Italie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Royaume-Uni
(Définition du terme 'navire'; procédure d'acceptation tacite; non-soumission des rapports sur les hydrocarbures et obligation de souscrire une assurance pour les navires transportant moins de 2 000 tonnes d'hydrocarbures en tant que cargaison)
- 92FUND/WGR.3/19/3 OCIMF
(Analyse des objectifs et des buts des Conventions régissant la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages dus à la pollution par les hydrocarbures)
- 92FUND/WGR.3/19/4 OCIMF
(Améliorations possibles du régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures)
- 92FUND/WGR.3/19/5 Pays-Bas
(Aménagement du système de contribution)
- 92FUND/WGR.3/19/6 Réseau international des amis de la terre
(Modification de l'article VIII de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et de l'article 6 de la Convention de 1992 portant création du Fonds)
- 92FUND/WGR.3/19/7 Canada et Royaume-Uni
(Considérations liées à l'assurance, aux brevets et à la responsabilité)
- 92FUND/WGR.3/19/8 France
(Questions relatives à la responsabilité du propriétaire de navire et à son assureur)
- 92FUND/WGR.3/19/9 International Group of P&I Clubs
(Droit du propriétaire d'un navire de limiter sa responsabilité, canalisation des responsabilités et partage de la responsabilité)
- 92FUND/WGR.3/19/10 International Group of P&I Clubs
(Mesures prises par les P&I Clubs pour lutter contre les pratiques maritimes qui enfreignent les normes)
- 92FUND/WGR.3/19/11 Italie
(Responsabilité des propriétaires de la cargaison)
- 92FUND/WGR.3/19/12/Rev.1 Japon
(Mise en place d'un mécanisme tendant à promouvoir la qualité des transports maritimes)
- 92FUND/WGR.3/19/13 Chambre internationale de la marine marchande et Association internationale des armateurs pétroliers indépendants (INTERTANKO)
(Responsabilité du propriétaire du navire, partage des coûts de l'indemnisation et transport d'hydrocarbures ne répondant pas aux normes)
- 92FUND/WGR.3/19/15 International Group of P&I Clubs
(Système de vérification de la qualité des navires)
- 92FUND/WGR.3/19/16 FETSA
(Les sociétés de stockage pourraient révéler l'identité de leur mandant et ainsi éviter d'acquitter des contributions)

Document connexe

92FUND/WGR.3/20 Rapport de la septième réunion du troisième Groupe de travail intersessions

Documents présentés à la huitième réunion du Groupe de travail (mai 2004):

92FUND/WGR.3/22 Administrateur
(Étude du coût des déversements passés par rapport aux montants de limitation actuels et futurs en vertu des Conventions de 1992)

92FUND/WGR.3/22/1 Grèce
(Propositions dans le but d'inciter à adopter des normes de navigation maritime plus élevées)

92FUND/WGR.3/22/2 Espagne et France
(Amendements aux Conventions sur la responsabilité civile et portant création du Fonds)

92FUND/WGR.3/22/3 OCIMF
(Contrats intervenant dans le transport de la cargaison par mer)

92FUND/WGR.3/22/4 Italie
(Équilibre entre les intérêts des propriétaires de navires et ceux des chargeurs concernant la question du partage des responsabilités)

92FUND/WGR.3/22/5 OCIMF
(Le rôle de SIRE dans l'habilitation des navires-citernes)

92FUND/WGR.3/22/6 Australie, Canada, Italie, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni
(Assurance obligatoire pour les navires transportant une cargaison d'hydrocarbures inférieure à la limite actuelle de 2 000 tonnes d'hydrocarbures en tant que cargaison et son application)

92FUND/WGR.3/22/7 Australie, Canada, Italie, Nouvelle-Zélande, Portugal et Royaume-Uni
(Quorum)

92FUND/WGR.3/22/8 Australie, Canada, Italie, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni
(Procédure d'acceptation tacite)

92FUND/WGR.3/22/9 Australie, Canada, Finlande, Nouvelle-Zélande, Portugal et Royaume-Uni
(Responsabilité du propriétaire du navire)

92FUND/WGR.3/22/10 Australie, Canada, Italie, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni
(Définition du terme navire)

92FUND/WGR.3/22/11 International Group of P&I Clubs, Chambre internationale de la marine marchande, INTERTANKO et OCIMF
(Consultations mutuelles des professionnels du secteur)

92FUND/WGR.3/22/12 Italie, Portugal et Royaume Uni
(Mesures visant à décourager l'utilisation de navires-citernes défectueux)

92FUND/WGR.3/22/13 International Group of P&I Clubs
(Partage de la charge de l'indemnisation et celle de la navigation sous-normes)

92FUND/WGR.3/22/14 Canada, Espagne et Italie
(Amendements à la Convention sur la responsabilité civile et à la Convention portant création du Fonds)

92FUND/WGR.3/22/15 Canada et Royaume-Uni
(Obligation de soumettre les rapports sur les hydrocarbures et d'acquitter les contributions dans un délai raisonnable)

92FUND/WGR.3/22/16 Japon
(Instauration d'un mécanisme de promotion de la qualité des transports maritimes)

92FUND/WGR.3/22/17	République de Corée (Augmentation des montants de limitation prévus par la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et la Convention de 1992 portant création du Fonds)
92FUND/WGR.3/22/18	Administrateur (Questions faisant intervenir le droit des traités)

Document connexe

92FUND/WGR.3/23	Rapport de la huitième réunion du troisième Groupe de travail intersessions
-----------------	---

2 Mesure à prendre

Le Groupe de travail est invité à prendre note des renseignements figurant dans le présent document.
